



**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2026**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, tenue à la salle du Conseil de la MRC de Kamouraska, à l'Édifice Claude-Béchar, 235, rue Rochette, à Saint-Pascal, le 15 avril 2026 à 19 h, à laquelle assemblée sont présents :

Monsieur Gilles DesRosiers, président, maire et représentant de Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Rémi Faucher, vice-président, conseiller municipal et représentant de Rivière-Ouelle
Madame Chantal Boily, conseillère municipale et représentante de Saint-Pacôme
Monsieur Louis Lahaye-Roy, conseiller municipal et représentant de Mont-Carmel
Monsieur Alain Castonguay, conseiller municipal et représentant de Saint-Philippe-de-Néri
Monsieur Jean Dubé, conseiller municipal et substitut de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie
Madame Nancy St-Pierre, mairesse et représentante de Saint-Joseph-de-Kamouraska
Monsieur Gilles Plourde, maire et substitut de Saint-Bruno-de-Kamouraska
Monsieur Marc Landry, conseiller municipal et substitut de Sainte-Hélène-de-Kamouraska
Madame Solange Morneau, mairesse et représentante de Saint-Pascal
Monsieur Mario Pelletier, conseiller municipal et représentant de Kamouraska
Madame Caroline Roberge, conseillère municipale et représentante de Saint-André-de-Kamouraska
Monsieur Roger Moreau, maire et représentant de Saint-Germain-de-Kamouraska
Madame Nancy Dubé, préfète et représentante pour les T.N.O. de la MRC de Kamouraska

Tous membres du conseil d'administration et formant quorum.

Sont absents :
Aucune absence

Sont également présents :
Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier
Madame Anne-Marie Beaudoin, adjointe
Monsieur Vincent Bérubé, maire de La Pocatière

Dans le but d'alléger le texte, la **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska** sera ci-après appelée « **la Régie** ».

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. L'assemblée est ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Castonguay et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

32.04.26

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 mars 2026
4. Approbation – Salaires, dépenses incompressibles et comptes à payer de mars 2026
5. Rapport budgétaire au 31 mars 2026
6. Rapport de données de collecte 2025
7. Bilan annuel d'Éco Entreprise Québec (ÉEQ) 2025
8. Traitement et disposition des encombrants – Matrec 2026
9. Location d'un garage pour 2027
10. Rapport du directeur général et greffier-trésorier
11. Suivi des travaux des comités
12. Date et lieu de la prochaine assemblée
13. Autres sujets

14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 MARS 2026

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

33.04.26

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 mars 2026.

4. APPROBATION – SALAIRES, DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER DE MARS 2026

Les documents pertinents ont été transmis aux administrateurs dans les délais prescrits. Ils seront insérés avec le présent procès-verbal au Livre des procès-verbaux de la Régie.

Monsieur Anthony Masson précise que la facture de Matrec pour le mois dernier n'a pas été reçue, un léger retard probablement attribuable à la fusion récente de l'entreprise. Par conséquent, les montants présentés sont légèrement inférieurs à ceux habituels.

IL EST PROPOSÉ par madame Solange Morneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

34.04.26

D'APPROUVER le paiement des salaires (paies 05 et 06) pour un montant de 28 520,83 \$, des dépenses incompressibles pour un montant de 2 624,92 \$ et des comptes à payer pour un montant de 134 859,39 \$.

Ces sommes représentent un grand total de 166 005,14 \$ pour le mois de mars 2026.

5. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2026

Les membres du conseil d'administration ont reçu, dans le délai prescrit, un rapport budgétaire au 31 mars 2026.

Les membres du conseil demandent de vérifier si les avantages offerts aux membres de la FQM et de l'UMQ en matière d'achats ou d'acquisitions regroupés pourraient être accessibles à la Régie en tant qu'organisme intermunicipal; à cet effet, monsieur Anthony Masson évaluera les possibilités, incluant l'accessibilité, les avantages offerts, les coûts et les conditions d'adhésion, afin de déterminer si la Régie pourrait bénéficier des services regroupés de l'un ou l'autre de ces organismes, ou des deux.

À la suite de la présentation du tableau sommaire du rapport budgétaire, il est proposé de ventiler certaines lignes budgétaires, sans apporter de modifications majeures nécessitant un changement à la charte de comptes dans le système comptable.

6. RAPPORT DE DONNÉES DE COLLECTE 2025

Monsieur Anthony Masson mentionne les limites du rapport, celui-ci reposant uniquement sur les données de collecte, sans inclure l'ensemble des matières résiduelles produites et traitées sur le territoire.

Il est précisé que ces données seront fournies à la MRC et Co-éco pour le bilan complet dans le cadre du PGMR. En conséquence, le rapport n'est pas destiné à la publication.

Monsieur Anthony Masson note une amélioration de la performance du tonnage collecté de matières organiques, bien qu'un potentiel d'amélioration subsiste, notamment pour les ICI.

En matière de réduction des déchets, la tendance observée est positive, bien qu'elle s'inscrive dans un contexte généralisé à l'échelle du Québec, notamment en lien avec le ralentissement économique.

Il est mentionné qu'en moyenne environ une demi-tonne de matières résiduelles par citoyen est générée, ce qui met en évidence un potentiel additionnel de réduction.

7. BILAN ANNUEL D'ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC (ÉEQ) 2025

Il est mentionné que le bilan présenté couvre de nombreux éléments, dont plusieurs ne concernent pas directement les responsabilités de la Régie.

Monsieur Anthony Masson soulève certains bémols et observations formulés par les acteurs du milieu, principalement de ne pas comparer les données présentées avec celles des bilans

antérieurs de Recyc-Québec puisque les paramètres et éléments analysés ne sont pas les mêmes.

Il est également noté que la commercialisation de certaines matières représente actuellement un défi pour Éco Entreprises Québec, entraînant une accumulation de celles-ci plutôt qu'un roulement normal dans la chaîne de recyclage.

Des reports d'échéances, particulièrement en lien avec les ICI, sont également signalés par divers acteurs. Toutefois, il est précisé que, sur le territoire de la Régie, ces services étant déjà en place, ces reports n'ont pas d'impact direct, bien qu'ils puissent avoir des effets significatifs ailleurs.

Madame Solange Morneau soulève une réflexion quant à la responsabilité de cet organisme bénéficiant d'un financement ministériel de présenter une étude de crédit au ministère de l'Environnement, ce qui ne semble pas être le cas dans ce rapport.

8. TRAITEMENT ET DISPOSITION DES ENCOMBRANTS – MATREC 2026

Dans le cadre de la collecte annuelle des encombrants sur le territoire de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, les matières récupérées sont acheminées vers les installations de Matrec à Rivière-du-Loup.

Le tarif de traitement pour l'année 2026 est fixé à 189,00 \$/tonne, comparativement à 178,00 \$/tonne en 2025, soit une augmentation de 6,18 %.

Sur la base des tonnages et coûts réels de 2025 (117,63 tonnes pour 21 982,43 \$), le coût de traitement de 2026 est estimé à 23 340,94 \$.

IL EST PROPOSÉ par madame Solange Morneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

35.04.26

D'ACCEPTER l'offre de services de Matrec, une division de GFL Environnement, relative au traitement des encombrants ramassés par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska sur le territoire qu'elle dessert, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 189 \$ la tonne pour les encombrants transportés par la Régie au 10, rue Charles-St-Pierre, à Rivière-du-Loup;

D'AUTORISER monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

9. LOCATION D'UN GARAGE POUR 2027

Une demande a été adressée à la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant afin de conclure un bail d'une durée d'un (1) an, soit du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027.

La municipalité a confirmé son ouverture à cette option et transmettra, à la suite de la séance du conseil de mai 2026, une offre formelle pour la location du garage pour l'année 2027.

Cette extension permettra à la Régie d'évaluer différentes options présentes sur le marché et d'effectuer une comparaison entre les options. Cette démarche pourrait permettre de retenir une solution répondant aux besoins sans nécessiter la construction de nouvelles infrastructures, et ainsi maintenir un projet d'envergure raisonnable, comme le souhaite le conseil.

Monsieur Anthony Masson indique avoir été informé, de manière non formelle, d'autres possibilités, sans qu'aucune visite n'ait encore été effectuée. Les membres du conseil conviennent qu'il est souhaitable de prendre le temps d'analyser et de visiter les options identifiées, afin d'en évaluer les limites et le potentiel respectifs avant toute décision.

Monsieur Anthony Masson poursuivra l'analyse et le comparatif des scénarios possibles avec le comité opérations et orientations.

10. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, présente brièvement son rapport.

Il fait notamment le bilan de la mise en place de la collecte des plastiques agricoles, incluant les deux premières collectes réalisées, l'état des livraisons de conteneurs. Il précise que l'entente liant VIA et AgriRÉCUP pour l'accueil des plastiques collectés a été signée pour une durée de trois ans.

Monsieur Anthony Masson informe également les membres qu'une invitation a été reçue dans le cadre du projet mené avec l'Université de Sherbrooke sur les matières organiques. Une rencontre avec l'étudiant responsable du projet, à laquelle tous les membres du conseil sont invités, aura lieu par Teams le jeudi 23 avril à 16 h. Une invitation formelle sera transmise aux membres. Cette rencontre devant permettre de finaliser le rapport de l'étudiant et de l'arrimer aux préoccupations, à la vision du conseil et à la réalité du territoire.

Concernant la tarification incitative, monsieur Anthony Masson précise que l'analyse détaillée des pratiques est en cours et se poursuit avec Co-éco. Des propositions seront éventuellement soumises aux municipalités, et le sujet sera entre autres à l'ordre du jour de la journée d'information du 21 mai. Cette démarche vise à identifier les meilleures pratiques adaptées à la réalité du territoire, afin de permettre aux municipalités de se doter d'un règlement harmonisé, incluant notamment une tarification incitative par bac et au volume par conteneur, dans un objectif de cohérence et d'uniformité à l'échelle du territoire.

11. SUIVI DES TRAVAUX DES COMITÉS

Aucune rencontre de comité n'a eu lieu au cours de la période visée; par conséquent, il n'y a rien à rapporter à ce point.

Une rencontre du comité communications sera prochainement convoquée.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie aura lieu le 20 mai 2026, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC de Kamouraska, à Saint-Pascal.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est abordé.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Castonguay et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

36.04.26

DE LEVER l'assemblée à 20 h 16



Gilles DesRosiers
Président



Anthony Masson
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Gilles DesRosiers, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.



Gilles DesRosiers, président